



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
10 juin 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 17 de la liste préliminaire*
Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement

Conseil économique et social
Session de 2024
27 juillet 2023-25 juillet 2024
Point 6 de l'ordre du jour
Forum politique de haut niveau pour le
développement durable organisé sous les
auspices du Conseil économique et social

Résumé, établi par la Présidente du Conseil économique et social, des travaux du forum sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, 22-25 avril 2024)**

I. Introduction

1. Le neuvième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenu du 22 au 25 avril 2024. Une réunion spéciale de haut niveau avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED a également été tenue dans ce cadre. Sur le thème « En marche vers la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement », le forum a servi de coup d'envoi aux préparatifs de la Conférence. Les quatre jours qu'a duré le forum ont mobilisé une participation de haut niveau, puisque étaient présents 26 ministres et vice-ministres. Plus de 30 directeurs exécutifs et autres représentants du Groupe de la Banque mondiale et du FMI étaient également présents.

2. Les débats ont porté sur tous les domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment la réforme de l'architecture financière internationale, les problèmes de la dette souveraine, l'investissement dans les objectifs de développement durable, le rôle des banques publiques de développement, l'élaboration éventuelle d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, la coopération au service du développement, le commerce, la technologie et, au niveau national, l'élaboration de stratégies de financement et de cadres de financement nationaux intégrés.

* A/79/50.

** Le présent document a été soumis en retard en raison de consultations tardives.



3. Le document final du forum sur le suivi du financement du développement de 2024 aborde des questions d'importance critique pour le financement d'un développement durable. Au fil des prochains mois, les délibérations et le document final du forum viendront alimenter le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'occasion du forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social, en juillet 2024, ainsi que du Sommet de l'avenir, prévu pendant la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, en septembre 2024. Le forum jette également des bases solides pour les débats de fond qui se tiendront en prélude à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue en Espagne en 2025.

II. Principaux messages

4. Le monde est aux prises avec une crise du développement durable. La lenteur de la reprise économique après la pandémie, les conflits et l'augmentation des risques systémiques, dont les changements climatiques, sont quelques-uns des défis à relever. Le déficit croissant de financement des objectifs de développement durable et le fardeau toujours plus lourd de la dette entravent l'investissement dans le développement durable, pourtant essentiel pour surmonter ces vents contraires. Les carences que trahissent de longue date les cadres directeurs et l'architecture financière internationale se font d'autant plus sentir que les chocs sont plus fréquents et les risques systémiques plus prégnants. Les revers, voire la régression, enregistrés ces dernières années dans la réalisation des objectifs de développement durable, en sont la conséquence, accompagnée d'une aggravation du déficit de financement.

5. Il est essentiel de réformer l'architecture financière internationale pour la rendre plus inclusive et plus efficace face aux risques systémiques croissants et à une variété de défis à relever. Diverses instances ont vu s'intensifier les débats à cet égard. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est l'occasion de poursuivre sur cette lancée, de renforcer le multilatéralisme et de veiller à ce que le système financier mondial soit mieux à même de soutenir le développement durable.

6. Pour financer les objectifs de développement durable et de l'action climatique, il est nécessaire de mieux mobiliser les ressources nationales, de promouvoir la coopération fiscale internationale et de lutter contre les flux financiers illicites. Renforcer les administrations fiscales, en particulier dans les pays en développement, est également essentiel. La création d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale s'inscrit dans la dynamique actuelle en faveur de la mise en place d'un système fiscal international équitable. Il est essentiel, si l'on veut sécuriser l'assise financière des pays en développement, de lutter contre les flux financiers illicites par une meilleure coopération internationale, par une plus grande transparence et en mettant à contribution la technologie dans les systèmes fiscaux.

7. Il est urgent de mettre en place un financement à long terme accessible, élargi et abordable pour les investissements dans les objectifs de développement durable. Pour la réalisation des objectifs, l'investissement privé revêt une importance critique, mais implique de régler des problèmes tels que l'importance des risques perçus, les capacités techniques des pays en développement et la clarté de la réglementation. Beaucoup d'initiatives sont en cours en vue de mobiliser les financements privés en faveur du développement durable. Néanmoins, des changements systémiques s'imposent si l'on veut aligner le financement sur les objectifs.

8. La coopération internationale au service du développement a radicalement évolué au cours des vingt dernières années, alors que les nombreuses crises de ces

dernières années ont créé des problèmes supplémentaires à tous les pays. Il est nécessaire de repenser la coopération internationale pour le développement dans son architecture, son cadre politique et sa pratique si l'on veut obtenir des résultats de qualité et à fort impact qui soient plus en phase avec les objectifs de développement durable. Il reste important de tenir les engagements pris en matière d'aide publique au développement, en particulier en ce qui concerne les pays les plus vulnérables.

9. La contraction des chaînes de valeur mondiales depuis 2008, provoquée par les tensions géopolitiques et les crises, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), illustre la nécessité d'une meilleure résilience des pays face aux chocs mondiaux et d'une capacité de gestion des risques liés au commerce. Il est indispensable de se diversifier sur le plan économique si l'on veut atténuer les risques liés aux changements climatiques et à la volatilité des marchés des produits de base. La constitution de secteurs industriels et de services professionnels solides est, à cet égard, un facteur déterminant. Il faudrait s'efforcer de mieux intégrer les petites et moyennes entreprises et les petits exploitants agricoles à l'économie mondiale grâce à l'accès aux technologies, aux services financiers et à des pratiques de marché viables.

10. Le développement durable de nombreux pays en développement reste compromis par leur fort niveau d'endettement et l'augmentation du service de la dette. Il convient de renforcer les mécanismes de financement à des conditions favorables et de règlement de la dette, notamment en améliorant le Cadre commun pour le traitement de la dette pour le rendre plus efficace et plus inclusif. Il est nécessaire d'améliorer les analyses de soutenabilité de la dette, de renforcer la transparence et de réévaluer le rôle des agences de notation.

11. Une réévaluation du dispositif mondial de sécurité financière s'impose pour s'assurer qu'il est solide, qu'il n'exclut personne et qu'il repose bien sur la durabilité et sur l'équité. Les méthodes d'affectation des ressources doivent également être plus exhaustives et tenir compte notamment de facteurs tels que l'isolement géographique et l'exposition aux chocs, au-delà des seuls niveaux de revenus et des cadres institutionnels. Il est urgent de procéder aux réformes voulues pour renforcer la participation des pays en développement aux processus décisionnels afin qu'ils puissent surmonter leur vulnérabilité économique et accélérer leur progrès vers les objectifs de développement durable.

12. La science, la technologie et l'innovation sont le nerf du développement durable, mais leurs bénéfices ne sont pas bien répartis à travers le monde. Le redressement de ces disparités passe par une amélioration du transfert de technologies et du partage des connaissances et l'adéquation de la politique menée en matière de science, de technologie et d'innovation avec les objectifs de développement durable. L'intelligence artificielle, pour ce qui est du progrès de l'innovation, présente un fort potentiel, mais à condition de reposer sur une solide infrastructure numérique, des investissements dans le capital humain et une forte armature déontologique.

13. Les pays en développement utilisent de leur propre initiative des cadres de financement nationaux intégrés. La demande croissante de renforcement des capacités au sein des cadres de financement nationaux intégrés appelle un soutien international accru. Des instruments financiers novateurs tels que les obligations vertes ou les obligations à caractère social et les financements mixtes axés sur l'impact peuvent permettre de mobiliser davantage de ressources au service des objectifs de développement durable.

III. Résumé des débats

14. Le résumé reproduit la teneur des débats qui se sont déroulés, à commencer par une table ronde sur le processus conduisant à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED. Les séances suivantes ont porté sur les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. Une séance a également été consacrée aux cadres de financement nationaux intégrés.

A. Séance d'ouverture

15. La Présidente du Conseil économique et social, constatant le moment critique dans lequel le monde se trouvait, alors que seules 15 % des cibles associées aux objectifs de développement durable étaient en passe d'être atteintes, a déclaré que des mesures urgentes s'imposaient si l'on voulait être plus rapidement à même de les atteindre. Des mécanismes plus efficaces s'imposaient en matière d'allègement de la dette et pour régler les crises de la dette. Il fallait largement augmenter le volume des financements à des conditions favorables. Élargir l'éventail des ressources des banques multilatérales de développement était à cet égard essentiel. Continuer à renforcer le dispositif mondial de sécurité financière était une nécessité, tout comme un apport suffisant dans le cadre du financement pour imprévus des pays en crise. Il était urgent de faire des progrès décisifs dans la réforme des structures de gouvernance des institutions financières internationales afin que celles-ci soient plus inclusives et plus représentatives.

16. Dans son allocution, le Secrétaire général a évoqué la crise du développement durable que traversait le monde. Constatant que cette cascade de problèmes était liée à un manque de financement, il a dit qu'il était temps de passer des paroles aux actes et de proposer des financements à bas coût, à long terme et à grande échelle. Les pays développés, sous l'égide du G20, devaient se mobiliser. Les banques multilatérales de développement devaient immédiatement procéder à une augmentation générale du capital et faire un meilleur usage de leurs ressources. Les donateurs, de leur côté, devaient respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement. En outre, le Secrétaire général a souhaité que soient prises des mesures audacieuses pour atténuer le surendettement des pays. Tout nouveau financement devait être affecté à l'investissement productif et aux objectifs de développement durable et non au service d'une dette insoutenable et excessivement coûteuse. Il fallait renforcer les systèmes et mécanismes de restructuration de la dette, y compris le Cadre commun pour le traitement de la dette. Et il fallait songer à accorder aux pays qui traversent des crises de liquidités une pause dans le remboursement de leur dette. Le Secrétaire général a également souligné qu'il convenait de mieux faire s'agissant de la représentation des pays en développement dans tout le système. En conclusion, il a fait observer que le Sommet de l'avenir et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement seraient deux occasions privilégiées de rassembler les pays du monde autour de la réforme de l'architecture financière mondiale et de la mettre au service de tous ceux qui en ont besoin.

17. Le Président de l'Assemblée générale a réitéré les appels lancés par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans le rapport de 2024 sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*) en faveur d'une réduction du déficit de financement, dans l'intérêt de la réalisation des objectifs de développement durable, et de la refonte de l'architecture financière mondiale pour qu'elle fonctionne mieux au service de tous. Il a observé que le rapport appelait au rétablissement de la confiance dans les institutions multilatérales et les gouvernements locaux et nationaux, ainsi qu'à

l'innovation et à la formulation et au financement de nouvelles voies de développement afin d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable.

18. La Directrice générale du FMI, dans son discours liminaire intitulé « Que peut-on accomplir à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ? », a énuméré quatre priorités : de solides réformes internes ; un soutien à l'innovation à l'échelle mondiale et un financement des objectifs de développement durable géré en coordination entre les partenaires de développement ; la prise en compte des risques que font peser les changements climatiques sur la stabilité macroéconomique et financière ; la nécessité d'asseoir solidement l'économie numérique sur des infrastructures publiques et une main-d'œuvre compétente en la matière afin que les effets transformateurs – positifs ou négatifs – de l'intelligence artificielle n'entraînent pas une aggravation des inégalités.

B. Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED

19. Faisant suite à des consultations tenues en février 2024 à Washington entre le Bureau du Conseil économique et social, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale et le Conseil d'administration du FMI, la réunion spéciale de haut niveau a permis aux administrateurs des institutions de Bretton Woods d'examiner des questions d'intérêt commun avec l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants du Comité du développement, du Comité monétaire et financier international et du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ont présenté les résultats de ces organes.

20. Quelques participants ont mis en exergue l'analyse récente du FMI, qui constatait une plus grande résilience de l'activité économique mondiale que prévu et l'imminence d'un « atterrissage en douceur », tandis que d'autres ont souligné que, pour de nombreux pays en développement, les conditions économiques étaient plus atones, avec une faible reprise après la pandémie et un volant budgétaire limité. Il a été convenu que le monde n'était pas bien parti pour atteindre les objectifs de développement durable, dont la réalisation d'ici à 2030 était hors de portée pour nombre des pays les moins avancés. Au cours du débat, il est apparu qu'une priorité essentielle, en vue de permettre la réalisation des objectifs de développement, était de renforcer la résilience, de même que de maintenir la stabilité des prix, de mettre en œuvre des réformes globales de la fiscalité internationale et de promouvoir l'ouverture, l'équité et la réglementation dans le cadre du système commercial international.

21. Les forts niveaux de pauvreté, d'inégalité, de conflit et de vulnérabilité climatique que connaissent beaucoup de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont conduit un grand nombre de leurs administrés à perdre espoir et confiance dans leur gouvernement et dans les processus multilatéraux pour ce qui est de mettre en place des solutions propices à un développement durable juste, équitable et inclusif. Les obstacles qui s'opposent au programme de financement du développement doivent être traités de manière urgente et cohérente, en collaboration avec toutes les institutions multilatérales. Engager un dialogue productif en prélude à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement peut contribuer à restaurer la confiance dans le multilatéralisme.

Dettes extérieures

22. La nature des problèmes posés par la dette souveraine est restée largement inchangée depuis 2023, le fardeau de la dette revenant aux niveaux observés au début

des années 2000. Les chocs extérieurs et le poids élevé de la dette, auquel s'ajoute le coût du service de la dette, continuent de mettre de nombreux pays à rude épreuve, des pays les moins avancés aux pays à revenu intermédiaire, en passant par les petits États insulaires en développement. Le coût financier moyen des emprunts à l'étranger est trois fois plus élevé pour les pays en développement que pour les pays développés, alors que le ratio des recettes fiscales des premiers par rapport à leur produit intérieur brut (PIB) représente environ la moitié de celui des économies avancées, en moyenne. Beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne consacrent une part importante de leur budget au service de la dette, au lieu d'investir dans le développement durable. Il est essentiel de s'attaquer au fardeau de la dette pour faire avancer le programme de financement du développement.

23. Si l'émission de dettes peut créer des problèmes en aval, elle permet également aux pays de financer leurs investissements dans les objectifs de développement durable. Préserver la soutenabilité de la dette est donc au cœur de l'aide apportée aux pays en matière de réformes budgétaires et de gestion de l'endettement, afin qu'ils puissent avoir une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour pouvoir investir dans des politiques de développement essentielles. Il est essentiel de réformer l'architecture internationale de la dette si l'on veut aider les pays qui sont encore solvables mais qui doivent faire face au poids élevé de la dette et du service de la dette. Certaines solutions – surseoir au remboursement de la dette ou accorder des financements à des conditions favorables, par exemple – peuvent permettre de promouvoir l'investissement dans les objectifs tout en évitant que de nouveaux financements ne servent à rembourser la dette existante.

24. Les pays conjuguant vulnérabilité climatique et vulnérabilité de la dette peuvent se trouver pris dans un cercle vicieux lorsque l'effort de reconstruction est financé par l'émission de nouvelles dettes. En pareil cas, les clauses de suspension de la dette en cas de chocs ou de catastrophes naturelles d'origine climatique et la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature pourraient être étudiées comme solutions possibles de soutien aux pays concernés. La transparence de la dette et sa gestion sont également des facteurs nécessaires d'un meilleur soutien des pays en développement.

25. Il est également nécessaire que les pratiques de gestion et de règlement des dettes soient plus rapides et plus efficaces. En dépit de quelques progrès, le Cadre commun du Groupe des 20 pour le traitement de la dette doit encore gagner en efficacité et en rapidité. La Table ronde mondiale sur la dette souveraine, coprésidée par le FMI, la Banque mondiale et la présidence du Groupe des 20, a été jugée comme une initiative permettant de mieux comprendre les processus et les principes en vue de faciliter des restructurations plus rapides et plus prévisibles. Elle vise à améliorer la coordination entre créanciers en dehors du Cadre commun.

26. Le FMI et la Banque mondiale sont en train de revoir les cadres d'analyse de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. D'autres propositions de réforme de l'architecture internationale de la dette consistent notamment à encourager les agences de notation à revoir leurs méthodes d'évaluation actuelles et à adopter des critères équitables, ainsi qu'à demander la création d'une agence publique de notation.

Réforme de l'architecture financière internationale

27. L'architecture et les mécanismes financiers internationaux existants ne sont guère en mesure de faire face à la conjonction des crises actuelles ni à l'hétérogénéité des pays qui demandent de l'aide. Les instruments d'investissement et les investisseurs n'ont souvent ni la taille ni la réactivité ni l'adaptabilité nécessaires pour apporter les réponses voulues aux besoins des pays emprunteurs, ce qui rend d'autant

plus critiques le calendrier et la portée de la réforme de l'architecture financière internationale.

28. Le débat sur la réforme de l'architecture financière internationale, éperonné par la présidence brésilienne du Groupe des 20, gagne en ampleur à l'approche du Sommet de l'avenir et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. De nombreuses institutions financières internationales augmentent leurs financements et se sont déjà engagées sur la voie des réformes. Toutefois, il reste des défis à relever pour gagner en ampleur, en rapidité et en adaptabilité de façon à faire face à l'évolution constante en matière d'influence géopolitique et aux demandes de représentation au niveau mondial. D'une part, toutes les sources de financement doivent être renforcées, de l'investissement privé à l'emprunt souverain. Les banques multilatérales de développement ont un rôle clef à jouer dans l'amélioration de l'accès aux financements et du volume de ceux-ci, en s'agrandissant et en s'améliorant, même si cela prendra du temps. D'autre part, le soutien aux pays en développement doit aller au-delà du financement pour englober le transfert de connaissances et le renforcement des capacités, ainsi qu'une meilleure représentation au sein de la gouvernance économique mondiale.

29. Il faut augmenter considérablement, d'urgence, le soutien financier apporté, comme le prévoit le plan de relance des objectifs de développement durable mis en place en 2023 à l'initiative du Secrétaire général. Seuls un large éventail de mesures et des efforts concertés peuvent permettre d'y parvenir, notamment : a) une collaboration interne et externe de tous les groupes de parties prenantes (créanciers, emprunteurs, banques multilatérales de développement, système des Nations Unies, société civile et secteur privé), cohérente et conforme aux mandats institutionnels, car les partenariats sont essentiels pour que les acteurs financiers puissent mieux répondre aux besoins des pays en développement et à l'évolution des conditions mondiales ; b) la réorientation des droits de tirage spéciaux vers les fonds d'affectation spéciale du FMI ou vers les banques multilatérales de développement ; c) un raffermissement du rôle central que joue la mobilisation des ressources nationales dans le financement des priorités de développement par une réforme du système fiscal international et en promouvant la coopération fiscale internationale ; d) une aide à l'adoption et à l'utilisation d'instruments d'investissement novateurs et l'harmonisation des mesures d'incitation en faveur de la participation du secteur privé.

C. Vers la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

30. La riposte au choc économique mondial provoqué par la COVID-19, d'une ampleur et d'un caractère sans précédent, a conduit à une forte augmentation des niveaux d'endettement sur fond de ralentissement de la croissance mondiale. La situation macro-économique née de la pandémie, les conflits, l'insécurité alimentaire et énergétique, le vieillissement de la population et la crise climatique menacent de remettre en cause les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour les atteindre et pour atteindre les objectifs climatiques, les besoins de financement sont de plus en plus importants, et il est plus urgent que jamais de les satisfaire. En l'absence de financements suffisants, les pays en développement risquent de perdre une décennie.

31. Les pays en développement doivent accéder davantage aux financements à des conditions favorables. Les pays à revenu intermédiaire sont souvent soumis à des conditions d'emprunt plus strictes et ont moins accès aux prêts concessionnels que les pays à faible revenu. Compte tenu du rôle important que jouent les institutions de Bretton Woods et les banques multilatérales de développement comme sources

essentielles de financements abordables et comme soutiens anticycliques, il est nécessaire de traiter les inégalités structurelles inhérentes à l'architecture financière internationale actuelle.

32. Dans le même temps, il convient d'explorer de nouvelles sources de financement du développement et des mécanismes de financement novateurs, y compris des mesures d'incitation aux financements privés. Il faut mieux réglementer les financements privés afin qu'ils servent bien aux finalités compatibles avec la réalisation des objectifs de développement durable et des priorités nationales.

33. Il faut œuvrer en concertation pour relever les défis liés à la viabilité et au règlement de la dette, obstacles majeurs au financement des objectifs de développement durable. Le surendettement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire est un problème majeur dont le règlement nécessite une coopération internationale.

34. Il faut renforcer la coopération fiscale internationale et engager des réformes fiscales, moyennant une coopération internationale et formation technique à l'appui, afin de mettre en place des systèmes fiscaux plus progressifs, plus transparents, plus efficaces et plus efficaces. Un renforcement de la coopération fiscale est déjà en cours dans le cadre des négociations relatives à une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, qui pourrait permettre aux pays en développement de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour mener la politique de développement conforme à leurs priorités nationales.

35. Les pays doivent faire preuve de volonté politique pour que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement donne les résultats probants voulus. Les résultats de la Conférence devraient également permettre de renforcer le processus de suivi.

D. Ressources publiques nationales

36. Mieux mobiliser les ressources nationales, promouvoir la coopération fiscale internationale et lutter contre les flux financiers illicites est une nécessité dans le cadre du financement des objectifs de développement durable, pour traiter des problématiques comme les changements climatiques et le fardeau de la dette et pour soutenir les systèmes de protection sociale.

37. La mobilisation des ressources nationales ne peut s'améliorer sans une solide administration fiscale. Or, dans les pays en développement, ces institutions sont souvent limitées par le manque de ressources financières et humaines, qui compromet leur capacité de surmonter les obstacles posés par les grandes entreprises multinationales et la complexité des stratégies de fraude fiscale internationale. Il est donc impératif de renforcer les capacités des administrations fiscales pour assurer au travail de réalisation des objectifs de développement durable un flux régulier de ressources.

38. L'effort de promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace continue de prendre de l'ampleur. La création par l'Assemblée générale d'un Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale marque un jalon important dans la mise en place d'un système fiscal international plus équitable. Cette initiative vise à favoriser la participation intégrale des pays en développement à l'élaboration de normes fiscales internationales qui tiennent pleinement compte de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs capacités propres. Les plateformes régionales sont également importantes car elles facilitent les débats sur les questions fiscales transfrontalières et les échanges techniques.

39. Il est essentiel de lutter contre les flux financiers illicites pour assurer l'assise financière des pays, en particulier dans les régions en développement. Pour faire face au problème des flux financiers illicites, il faut veiller en priorité à perfectionner les mécanismes de coopération fiscale internationale, améliorer l'échange d'informations, accroître la transparence et renforcer les capacités des administrations fiscales. L'utilisation des technologies au service des systèmes fiscaux et la gestion des finances publiques peuvent permettre d'améliorer considérablement ces processus.

40. L'effort mondial de réforme des systèmes financiers et fiscaux continue de se renforcer. Cette réforme vise à mettre en place des politiques fiscales qui, non seulement, garantissent l'équité, mais contribuent aussi activement à la réalisation des objectifs de développement durable et, par conséquent, à l'atténuation des disparités entre les sexes et des disparités économiques ainsi qu'à une répartition plus équitable des richesses.

E. Entreprises et financements privés nationaux et internationaux

41. Une transformation des pratiques suivies s'impose si l'on veut mieux mettre en adéquation les financements privés avec les objectifs de développement durable. Gérer les risques à long terme, veiller à la clarté de la réglementation et renforcer les dispositifs de gouvernance, tels sont les axes prioritaires de toute action visant à attirer les capitaux privés et à améliorer l'alignement des activités sur les objectifs de viabilité.

42. Les partenariats public-privé peuvent aider à aligner les investissements du secteur privé sur les priorités en matière de développement durable. L'expérience des États Membres montre qu'il est important de renforcer les cadres réglementaires, de promouvoir les projets qui favorisent la création d'emplois et les retombées sociales, et de garantir la transparence pour assurer l'intégrité publique. Le tourisme, le bâtiment et les énergies renouvelables sont des exemples de secteurs dans lesquels certains États Membres ont mis en œuvre avec succès ce type de stratégies. Des approches novatrices, comme la création d'emplois fondée sur l'intelligence artificielle et les programmes de formation inclusifs, pourraient permettre, grâce à une collaboration entre secteurs public et privé, de régler des problèmes sociaux et de promouvoir le développement durable.

43. Des mécanismes et des outils novateurs soutiennent l'investissement durable, à l'image des garanties, afin de mobiliser les financements privés. Les marchés des obligations durables, qui ont émis annuellement 800 millions de dollars au cours des trois dernières années, représentent aujourd'hui 10 % à 15 % de l'ensemble des émissions obligataires internationales. L'adoption d'une taxinomie de la finance durable a également été un moteur de croissance utile dans le secteur privé. Il faudrait encore la développer pour prendre en compte la transition juste. Des dispositifs normalisés, plus rigoureux, de divulgation et de communication de l'information en matière de viabilité, en particulier dans les pays en développement, sont également nécessaires pour veiller à ce que l'investissement sert réellement des finalités durables.

44. Le rôle de l'investissement du secteur privé est essentiel, et une collaboration accrue est nécessaire entre les banques multilatérales de développement, l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour mobiliser efficacement les financements privés et les aligner sur les objectifs de développement durable. Des initiatives telles que l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable sont absolument déterminantes à cet égard.

F. Coopération internationale au service du développement

45. En dépit des augmentations de l'aide publique au développement, le progrès de la réalisation des objectifs de développement durable reste languissant. En outre, une part importante des augmentations récentes de l'aide publique au développement a été consacrée aux mesures de riposte à une série de crises, y compris aux dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs, et ne représente donc pas des ressources supplémentaires pour les objectifs de développement durable à long terme. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, en faisant en sorte de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et 0,15 % à 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés

46. Il importe que les nouvelles mesures d'aide au développement, y compris des paramètres tels que le « soutien public total au développement durable », ne détournent pas l'attention des engagements traditionnels en matière d'aide publique au développement. Il convient de soutenir, en complément du PIB, les nouvelles mesures de développement durable que sont l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et d'autres indicateurs multidimensionnels qui vont au-delà du PIB. Le débat sur l'efficacité, la qualité et l'incidence de l'aide publique au développement doit s'intensifier, notamment dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement (Conseil économique et social).

47. Pour que la coopération internationale au service du développement soit plus efficace, il faut également réformer l'architecture financière internationale afin de mettre en place un système stable, ouvert à tous et capable de relever les défis actuels en matière de financement du développement. Renforcer les capacités des banques multilatérales de développement et en améliorer les conditions de prêt, tout en donnant davantage voix au chapitre aux pays en développement dans leurs structures de gouvernance, permettrait de développer la taille de ces banques et de les rendre plus efficaces, tout en contribuant au progrès des objectifs de développement durable. En outre, il est impératif de réviser les critères d'accès des pays à revenu intermédiaire aux prêts concessionnels des banques multilatérales de développement – au-delà des seules mesures du PIB – afin d'élargir l'accès aux prêts en fonction des besoins de financement. Il faudrait également renforcer la coopération et la coordination entre banques de développement nationales, régionales et mondiales afin d'en accroître la contribution au financement du développement durable.

48. L'aide apportée aux pays en développement pour leur permettre de s'adapter et d'être plus résilients face aux changements climatiques, qui représentent un risque et un problème croissant sur les plans social, économique et environnemental, devrait rester un axe essentiel de la coopération internationale au service du développement, notamment dans le cadre des débats menés sur les réformes souhaitables de l'architecture financière internationale. Le déficit de financement dont pâtit la lutte contre les changements climatiques doit être comblé. Les engagements actuels ne sont toujours pas respectés et l'accent mis sur le soutien à l'adaptation doit être renforcé. Les pays les plus vulnérables aux changements climatiques et ceux dont le fardeau de la dette s'alourdit ont particulièrement besoin de financements supplémentaires à des conditions plus favorables. Les engagements relatifs au financement de l'action climatique devraient s'ajouter aux fonds promis dans le cadre de l'aide publique au développement.

49. Les instruments financiers novateurs tels que les mécanismes de financement mixte, les obligations vertes et les obligations liées aux objectifs de développement durable, ainsi que la conversion de dettes en mesures en faveur du climat, peuvent

avoir une incidence positive sur le développement s'ils sont équitables du point de vue du ratio risque/rendement et bien compris par toutes les parties prenantes. Dans de nombreux cas, les instruments de financement mixte sont restés sans effets substantiels sur le développement. La communauté internationale doit donc renforcer les paramètres des instruments de financement mixte en fonction de leur incidence sur le développement plutôt que de leur effet de levier financier.

50. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont pris une importance de plus en plus grande dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais ces formes de coopération complètent la coopération Nord-Sud et ne la remplacent pas. Il convient de renforcer la collaboration Nord-Sud sans conditions. Les initiatives prises entre pays du Sud ont été d'une importance cruciale pendant la pandémie de COVID-19, compte tenu en particulier du manque simultané de coopération entre le Nord et le Sud. Ces initiatives ont livré une série d'enseignements pour la coopération future au service du développement.

G. Le commerce international, moteur du développement

51. Si le commerce international est un moteur de la croissance économique, on a assisté, depuis la crise de 2008, à une contraction de l'expansion des chaînes de valeur mondiales. Dans un contexte de tensions géopolitiques, d'augmentation des risques systémiques, telle la pandémie de COVID-19, et de perméabilité croissante de la politique commerciale aux considérations de sécurité nationale, il est d'autant plus nécessaire que les pays gèrent les risques associés au commerce mondial et renforcent leur résilience face aux chocs mondiaux. Parallèlement, la financiarisation croissante du marché des produits de base a fait entrer toujours plus profondément la volatilité et la spéculation des marchés financiers internationaux au cœur de l'économie des pays fortement dépendants des matières premières. Face à ces états de fait, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant de stabiliser les marchés financiers, de juguler la spéculation et de soutenir l'économie sur le plan fiscal pour atténuer les effets néfastes des fluctuations.

52. La stabilité et la croissance économiques sont gravement fragilisées par une dépendance à l'égard des produits de base, en particulier dans les pays en développement, qui s'avèrent souvent vulnérables face à la volatilité des marchés des produits de base, susceptible d'engendrer des cycles économiques imprévisibles. Face à ce problème, il faut procéder à plusieurs niveaux : diversification de l'économie pour supprimer toute dépendance excessive à l'égard des produits de base, renforcement de la valeur ajoutée grâce au développement industriel et intégration des petits exploitants agricoles et des petites et moyennes entreprises dans la chaîne de valeur globale. Cela permet non seulement de stabiliser l'économie, mais aussi de promouvoir des pratiques économiques durables et de réduire l'exposition aux fluctuations des prix mondiaux. En outre, il est essentiel de mettre en place des conditions favorables au progrès technologique et au développement d'une main-d'œuvre qualifiée si l'on veut que ces pays puissent progresser le long de la chaîne de valeur et améliorer leur compétitivité à l'échelon mondial.

53. Les risques climatiques font peser une menace importante sur la stabilité économique mondiale. Les pays tributaires des produits de base et sujets à des phénomènes météorologiques extrêmes, à cet égard, sont particulièrement touchés. Avec l'augmentation des températures mondiales, la diversification économique devient une nécessité primordiale. Pour cela, il faut évoluer, par-delà les produits primaires, vers le développement d'un secteur industriel et d'un secteur des services plus robustes, capables de résister aux effets des changements climatiques et de contribuer à une économie plus verte.

54. Les petites et moyennes entreprises et les petits exploitants agricoles, une des clefs du succès de toute stratégie de développement économique des pays tributaires des produits de base, restent souvent marginalisés, pourtant, dans les chaînes de valeur mondiales. Il est essentiel qu'ils puissent accéder à la technologie, aux services financiers et aux marchés. Il convient de faire porter les efforts sur l'intégration plus complète de ces acteurs à l'économie et de veiller à ce qu'ils respectent les normes de durabilité qui ouvrent de nouveaux débouchés et contribuent à la résilience et à la croissance économiques.

55. La numérisation et les transferts de technologie sont indispensables pour relier plus efficacement les pays à l'économie mondiale. Adopter les technologies de pointe et faciliter les transferts de technologie permet aux pays de renforcer leur capacité de production, d'accéder à de nouveaux marchés et d'améliorer leur compétitivité. Cette transformation est particulièrement cruciale pour les pays en développement qui s'efforcent de surmonter leurs problèmes structurels et de tirer parti des possibilités que fait naître l'évolution numérique.

56. En remodelant les chaînes d'approvisionnement et en favorisant le développement des échanges Sud-Sud, l'« ami-localisation » (*Friendshoring*, ou délocalisation dans les pays amis) permet aux pays en développement de diversifier leurs partenariats économiques et de réduire leur dépendance à l'égard des puissances économiques traditionnelles. Ce modèle a favorisé l'émergence de nouveaux blocs économiques au sein du Sud mondial et permis ainsi de renforcer la coopération et le développement à l'échelle régionale.

57. La charge fiscale peut obérer la capacité d'investir dans les services sociaux essentiels, lesquels permettent aux pays à faible revenu de progresser dans la chaîne de valeur grâce au développement du capital humain. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes et des programmes de soutien international qui permettent aux pays à faible revenu de consacrer leurs ressources financières non plus au service de la dette mais à l'investissement dans des services publics essentiels, et de contribuer par la même au développement durable à long terme.

58. S'agissant des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales contraaires au droit international, la majorité des États Membres se sont accordés à dire qu'il était absolument nécessaire de s'abstenir de les appliquer.

H. Dette et soutenabilité de la dette

59. Le développement durable de nombreux pays en développement reste compromis par des problèmes d'endettement. Trente-quatre des pays les plus pauvres sont surendettés ou présentent un risque élevé de surendettement ; d'autre part, les pays consacrent une part de plus en plus importante de leur budget au service de leur dette. Au cours des trois dernières années, 18 faillites souveraines ont été enregistrées, soit le nombre le plus élevé depuis deux décennies.

60. De nombreux pays ont vu la crise de la dette exacerbée par des chocs internes et externes. Les chocs externes comprennent la pandémie de COVID-19 et, pour les pays importateurs, l'augmentation des cours des produits de base en raison de la guerre en Ukraine. En outre, des problèmes structurels et systémiques ont également contribué à la crise de la dette (faible croissance, dépendance à l'égard des produits de base, flux financiers illicites, vulnérabilité climatique, volatilité des flux de capitaux privés, coûts de financement élevés, ou absence d'un mécanisme multilatéral efficace de résolution de la dette souveraine notamment).

61. La crise de la dette est un problème systémique qui nécessite des solutions systémiques permettant de lutter contre les causes profondes et les facteurs de

vulnérabilité sous-jacents. Il s'agit notamment de réformer l'architecture financière internationale pour que les pays en développement aient davantage voix au chapitre dans les discussions et dans les négociations, et d'augmenter les financements concessionnels, les garanties et les subventions.

62. Il faut améliorer le Cadre commun pour le traitement de la dette, notamment en accélérant les délais, en renforçant la prévisibilité, en assurant la participation des créanciers privés aux côtés des créanciers officiels et en étendant le mécanisme aux pays à revenu intermédiaire et aux petits États insulaires en développement. Certains participants ont appelé de leurs vœux la mise sur pied d'un nouveau cadre de règlement de la dette souveraine sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui serait multilatéralement contraignant, transparent et permettrait de mieux concilier les intérêts des États créanciers et des emprunteurs vulnérables.

63. Parmi les autres mesures qui pourraient être envisagées, citons la réévaluation du rôle des agences de notation, l'amélioration des données et de la transparence, une meilleure analyse par le FMI de la soutenabilité de la dette et la réduction des commissions additionnelles qu'il applique. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement sera une occasion unique de s'entendre sur une nouvelle architecture de la dette souveraine, ainsi que sur des changements systémiques plus larges.

I. Règlement des problèmes systémiques

64. Le dispositif mondial de sécurité financière joue un rôle important de soutien aux pays, en particulier pendant les périodes de crise économique. Les perturbations économiques récentes ont montré combien les pays en développement étaient vulnérables aux chocs. Les pays ont un accès inégal au dispositif mondial de sécurité financière. Il est nécessaire de réévaluer les mécanismes de financement actuels pour s'assurer non seulement de leur robustesse, mais aussi du fait qu'ils respectent les principes de durabilité et d'équité, afin qu'aucun pays ne soit vulnérable aux chocs économiques.

65. En 2023, les sorties de capitaux des pays émergents et en développement, sous forme de paiements d'intérêts et de versements au titre de l'amortissement, ont été plus importantes que les apports de capitaux en provenance des institutions financières internationales. Cela illustre la situation critique des pays en développement, dont les plus touchés sont ceux qui pâtissent le plus du manque d'investissements.

66. Les modes actuels d'allocation des ressources doivent être plus exhaustifs et aller au-delà des niveaux de revenus des pays et des cadres institutionnels nationaux. L'évaluation doit prendre en compte les facteurs clefs de la vulnérabilité des pays, tels que l'isolement géographique, la taille de l'économie et l'exposition aux chocs financiers et écologiques. Il importe également de réduire les obstacles bureaucratiques dont pâtissent les pays les plus vulnérables afin d'en ôter la pression immédiate et d'éviter une régression dans des domaines essentiels pour le développement durable, tels que les infrastructures, la santé et l'éducation.

67. En ce moment critique et face au nombre de défis considérables à relever, il est urgent de mettre en place une gouvernance mondiale globale et de réformer le multilatéralisme afin d'aider les pays en développement à sortir de leur vulnérabilité économique et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Améliorer l'accès aux ressources financières, obtenir l'engagement des parties prenantes et assurer l'allocation équitable et efficace des ressources en fonction des besoins des différents pays sont des mesures

fondamentales qui nécessitent d'accroître la participation des pays en développement aux organes de décision.

J. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

68. La science, la technologie et l'innovation, en évolution constante, jouent un rôle d'importance critique dans la réalisation du développement durable. Elles ont le potentiel d'agir comme accélérateur du progrès et de la prospérité universels, mais leurs retombées sont inégalement réparties. La fracture numérique continue de se creuser, mais il est possible d'y remédier en favorisant le transfert de technologies et le partage des connaissances au sein des pays et entre eux, et en alignant les politiques menées dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation sur les objectifs de développement durable. L'expansion rapide du secteur des technologies financières, par exemple, a permis de diversifier les services financiers et de favoriser l'inclusion financière.

69. Dans les pays moins avancés, il faudra des interventions multipartites et un effort de collaboration pour permettre l'optimisation du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation et le rattrapage technologique. À cette fin, il est primordial : de réduire les obstacles au transfert de technologie en réformant les droits de propriété intellectuelle ; d'investir dans le renforcement des capacités et la formation professionnelle en investissant dans le capital humain et en mettant en place des centres d'absorption de la technologie, où chaque personne et chaque organisation puisse se doter des moyens d'utiliser les technologies ; de favoriser des politiques inclusives en matière d'innovation technologique qui soutiennent le développement d'un écosystème d'innovation et en mesurent l'impact social.

70. En matière d'innovation, les technologies de l'intelligence artificielle peuvent être un moteur supplémentaire de progrès, mais elles nécessitent une forte infrastructure numérique, un investissement dans le capital humain et de solides cadres éthiques. Mettre à contribution l'intelligence artificielle au service d'un enseignement personnalisé permet aux pays de former des éducateurs et d'atteindre un plus grand nombre d'étudiants.

71. La transformation numérique nécessite une infrastructure Internet et une main-d'œuvre familiarisée avec le numérique. Par ailleurs, les effets néfastes qu'elle peut avoir sur les moyens de subsistance, l'économie locale, la hausse du chômage, l'environnement, la culture sociétale et les droits civils et politiques sont des éléments importants à prendre en considération. Un cadre mondial défini au niveau multilatéral pourrait permettre une répartition plus équitable des avantages qu'offrent les technologies numériques, en particulier dans l'intérêt des femmes et des populations autochtones. La cybersécurité est essentielle et doit être garantie par les mesures de protection et de contrôle et la réglementation appropriées.

K. Cadres de financement national intégrés : bilan des progrès accomplis au niveau national

72. Comblé le déficit de financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera des stratégies de financement stratégique, des méthodes novatrices et des cadres institutionnels solides. Les pays en développement s'emploient à progresser sur la voie du développement grâce à des cadres de financement nationaux intégrés. S'ils ne constituent pas une solution face aux carences de l'architecture financière internationale, ces cadres offrent des plans pilotés par les pays et alignés sur les principes du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui s'inscrivent dans le cadre international.

73. Les cadres de financement nationaux intégrés aident efficacement les pays à financer leurs priorités nationales de développement. Comme l'ont souligné les États Membres, ils représentent un outil de transformation des systèmes financiers nationaux, piloté et contrôlé par les pays eux-mêmes. En veillant à l'intégration des politiques, à leur adaptation et à leur alignement en fonction des priorités de chaque pays, ils en facilitent le suivi et facilitent les interventions politiques. À l'heure actuelle, 85 pays ont atteint une phase ou l'autre de l'élaboration et de la mise en œuvre de tels cadres de financement nationaux intégrés, et 17 pays ont déclaré avoir mobilisé 16 milliards de dollars aux fins de l'investissement dans le développement durable. Cela en démontre le potentiel lorsque les pays prennent l'initiative de restructurer leur système financier.

74. La collaboration entre les parties prenantes est un aspect important des cadres de financement nationaux intégrés. Entre les différents ministères d'exécution et la société civile, elle est propice à l'inclusion et à une démarche intégrée, en permettant, au cours du processus de mise en œuvre du cadre de financement national intégré, d'embrasser la totalité des problèmes financiers du pays dans leur complexité. Ces cadres ont permis de renforcer les secteurs public et privé, d'influer notablement sur le progrès du développement durable et d'accélérer la réforme de l'infrastructure institutionnelle des pays.

75. La demande de renforcement des capacités au titre des cadres financiers nationaux intégrés est en hausse. Il est urgent de renforcer le soutien et la collaboration des parties prenantes, y compris avec les institutions financières internationales. Envisager des méthodes de financement novatrices, telles que les obligations vertes, les obligations à caractère social et les financements mixtes, pourrait permettre de favoriser une plus forte mobilisation des ressources afin d'aider les pays à progresser plus rapidement dans le financement des objectifs de développement durable.

L. Clôture du Forum

76. Le projet de conclusions et de recommandations arrêtées au niveau intergouvernemental (E/FFDF/2024/L.1) a été adopté à l'issue d'un vote enregistré (160 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions)¹. Néanmoins, la nécessité d'une démarche consensuelle a été soulignée et de nombreuses délégations ont fait part de leur ferme soutien et de leur volonté de participer de manière constructive au processus préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

77. Les Coprésidents du Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ont présenté des observations sur la voie à suivre. Ils ont souligné que le forum avait effectivement posé les jalons de la quatrième Conférence internationale et son processus préparatoire en mettant en évidence les principaux problèmes systémiques qui exigent de nouveaux accords mondiaux. Ils ont indiqué que le processus préparatoire, inauguré par une session à Addis-Abeba, suivie de sessions à New York et à Mexico, visait à amener une variété de parties prenantes, y compris la société civile et le monde des affaires, à œuvrer à l'élaboration d'un programme complet et ambitieux qui réponde aux besoins de financement les plus urgents et aux questions qui se sont fait jour depuis la troisième Conférence internationale en 2015.

78. Dans sa déclaration finale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a constaté le fort sentiment du travail accompli et

¹ Voir E/FFDF/2024/3.

d'anticipation que le forum avait suscité. Il a salué la qualité des débats tenus tout au long du forum, qui s'étaient concentrés sur les mesures décisives qui s'imposaient pour combler le déficit de financement et réformer l'architecture financière internationale. Il a noté que le forum avait mis en exergue l'importance du partenariat mondial et du multilatéralisme et avait permis d'asseoir sur de bonnes bases des réalisations concrètes que les États Membres pourraient approuver lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

79. La Présidente du Conseil économique et social a adressé ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui avaient participé au forum de 2024 sur le suivi du financement du développement. Elle a évoqué les débats engageants et novateurs qui avaient jeté les bases de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, en 2025. Le Président a exprimé son optimisme en même temps que sa volonté de relever les défis à venir, et souligné qu'il importait de poursuivre les efforts pour tenir la promesse du développement durable et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.
